

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 16 décembre 2022

| | |
|---------------------------------|---|
| DÉLIBÉRATION N° 168/2022 | ACQUISITION DE PLACES DE STATIONNEMENT SITUÉES AU SEIN DE LA COPROPRIÉTÉ CARRÉ DAVIAIS - PARKING SILO AUPRÈS DE LA SCCV SAINT PIERRE |
|---------------------------------|---|

L'an deux mille vingt-deux,

Le seize décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Quéraud, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Jehan, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à Mme Cabaret-Martinet), M. Brianceau (pouvoir à M. Borot), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à Mme Landier), Mme Fond (pouvoir à M. Faës), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), Mme Hervouet (pouvoir à M. Bouyer), M. Quénéa (pouvoir à M. Chusseau), M. Kabbaj (pouvoir à M. Quéraud), Mme Desgranges (pouvoir à Mme Douaisi), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, M. Vince, conseillers municipaux

Sylvie Landier a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

OBJET : ACQUISITION DE PLACES DE STATIONNEMENT SITUÉES AU SEIN DE LA COPROPRIÉTÉ CARRÉ DAVIAIS - PARKING SILO AUPRÈS DE LA SCCV SAINT PIERRE :

M. Jean-Louis Gaglione donne lecture de l'exposé suivant :

Depuis plusieurs années, la Ville ambitionne de redynamiser et de réaménager le quartier Hôtel de Ville. En effet, la requalification urbaine du secteur de l'hôtel de Ville représente un enjeu fort pour le développement de la Ville de Rezé notamment en terme de déplacements, d'animation sociale et commerciale et d'amélioration de l'habitat.

L'opération Carré Daviais portée par le promoteur BATI-NANTES s'inscrit dans cette ambition par la construction de logements, de locaux tertiaires et le réaménagement des espaces publics.

Ainsi, le programme immobilier comprend la livraison de logements, de locaux d'activités ainsi que des places de stationnement situées au sein d'un parking silo localisé Avenue du Maréchal de Latte de Tassigny.

Afin de répondre au besoin de stationnement des agents municipaux, le Conseil municipal a approuvé par délibération n°069/2017 du 23 juin 2017 la signature d'un accord de négociation avec la SCCV SAINT PIERRE. Cet accord prévoyait entre autre l'instauration d'un droit de préférence au profit de la Ville pour l'acquisition de 41 places de stationnement non boxées situées dans un parking silo.

Le parking silo de l'opération immobilière « Carré Daviais » dont la livraison devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2023, va desservir au total 254 places de stationnement dont :

- 24 places publiques situées au rez-de-chaussée, gérées par Nantes Métropole et dont les modalités d'usage restent à définir
- 41 places réservées à la Ville de Rezé situées en R+0.5 et R+1
- 189 places privées réparties du niveau R-1 au niveau R+3.5

L'accès motorisé au parking s'effectuera par un contrôle d'accès avec une barrière automatique levante située au rez-de-chaussée.

Il faut préciser que ce parking est intégré au sein d'un ensemble immobilier complexe soumis à un cahier des charges volumétriques codifiant ledit ensemble immobilier et notamment les servitudes inhérentes. Ainsi, le parking est grevé d'une servitude d'intérêt général au profit du domaine public afin d'assurer une continuité piétonne principalement diurne au profit du domaine public dite servitude in patento de passage. Seuls les piétons non motorisés, à l'exception des personnes à mobilité réduites équipées, seront autorisées à emprunter l'assiette de cette servitude.

Ce cheminement piétonnier situé entre les deux corps de bâtiment formant le parking silo permettra ainsi de relier le parking public dit de « l'Hôtel de Ville » à la place Jean-Baptiste Daviais.

En outre, en application de l'accord de négociation, la SCCV Saint Pierre propose à la Ville d'acquiescer au sein du parking silo 41 places de stationnement couvertes, facilement accessibles, situées en R+0.5 et R+1, au prix de 136 666 € TTC, frais d'acte en sus.

Les places de stationnement étant situées dans un immeuble en copropriété, la Ville devra s'acquiescer des dépenses relatives aux charges générales, aux travaux d'entretien et aux charges d'ascenseur à hauteur de sa quote-part détenue en tant que propriétaire.

En l'espèce, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition de 41 places de stationnement au sein du parking silo aux conditions sus-énoncées.

Le conseil municipal,

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

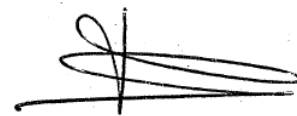
Vu le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain approuvé le 5 avril 2019 par le Conseil Métropolitain,

Considérant L'accord de négociation conclu entre la Ville et la SCCV Saint Pierre prévoyant un droit de préférence au profit de la commune pour acquérir 41 places de stationnement au sein du parking silo,
Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 1 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir auprès de la SCCV SAINT PIERRE, 41 places de stationnements couvertes situées au R+0.5 et R+1 du parking silo situé Avenue du Maréchal Delattre de Tassigny, au prix de 136 666 € TTC, frais d'acte en sus à la charge de la Ville,
- Prend acte que ces places de stationnement sont situées dans un immeuble en copropriété, la Ville supportera donc en tant que copropriétaire, les dépenses relatives aux charges générales, aux travaux d'entretien et aux charges d'ascenseur, à hauteur de sa quote-part détenue au sein de la copropriété,
- Autorise Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

La maire,
Agnès Bourgeois





ANNEXE 1



Tranche 1

- **Bât. A** : 34 logements + espaces communs pour les logements sociaux pour seniors (salles de sport et de convivialité) + pharmacie.
Livraison 3^e trimestre 2023

- **Bât. B** : 33 logements.
Livraison 4^e trimestre 2022

- **Bât. C** : 16 logements.
Livraison 2^e trimestre 2023

- **Bât. D** : 7 logements.
Livraison 4^e trimestre 2023

- **Bât. E** : 22 logements + commerces.
Livraison 4^e trimestre 2022

- Parking Silo : 254 places.
Livraison 4^e trimestre 2022 (places privées)
Livraison 2^e trimestre 2023 (places publiques)

Tranche 2

- Diagnostic et fouilles archéologiques après démolitions.

- **Bât. F** : 36 logements + pompes funèbres + esthéticienne + commerces **2023/2025**.
Fouilles archéologiques **fin 2023**.
Livraison fin 2026

- **Bât. G** : 28 logements + caviste + locaux municipaux + commerce.
Fouilles archéologiques **début 2023**.
Livraison début 2026